

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 AVRIL 2013

Présents - MM Anthony FAVRE Maire, Jean-Paul DAVID 1^{er} adjoint, Bernard VILLIEN 2^{ème} adjoint, Roland RICHERMOZ 3^{ème} adjoint.

MM. Roger POUSSIN, Valérie FOUCAULT, Audrey MARCHAND-MAILLET, Jérôme CLEAZ, Marie-Suzanne GROETZINGER, Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés – MM. Yann ALLAIN (pouvoir donné à Anthony FAVRE), Robert DELEAGE, Michel SICARDI

Absent – M. Michel GIROD

Madame Audrey MARCHAND MAILLET quitte la séance à 21 h 15, elle donne son bon pour pouvoir à Roger POUSSIN.

Date de la convocation : 28 mars 2013

Ouverture de séance : 20 h

Clôture de séance : 22 h 30

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia MARCHAND MAILLET, comme secrétaire de séance et Madame Sylvie PLANCHAMP, secrétaire générale, comme auxiliaire.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 18 mars 2013, sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ✓ PLU – Présentation du projet final
- ✓ Les Versants d'Aime – Modification des statuts
- ✓ Les Versants d'Aime – Répartition des sièges entre les communes membres pour 2014
- ✓ Plagne Rénov - Rénovation d'appartements (lits froids) dans le cadre du CLEM
- ✓ Autorisation aux commerçants d'installer des terrasses cet été sur le domaine communal
- ✓ Dénomination des rues et places de Montchavin
- ✓ Travaux « La Roche de Mio » - Convention de financement
- ✓ VVF Villages – Rénovation du village vacances « l'Eterlou » à Montchavin 2^{ème} tranche
- ✓ Rénovation de l'office du tourisme à Montchavin – Marché de travaux
- ✓ Subventions aux associations
- ✓ Emplois saisonniers pour l'été 2013
- ✓ Télésiège des Bauches et réseaux d'enneigement « Fontaine et Buffette » – Autorisations foncières
- ✓ Présentation des demandes d'urbanisme en cours d'instruction
- ✓ Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : convention d'occupation du domaine public avec le Département ; le Conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Nathalie BENOIT, Présidente de l'Office du Tourisme de Montchavin/les Coches par intérim et Monsieur Etienne GIROUD, Directeur depuis le début de l'année en remplacement de Monsieur Christian CHASSAGNE.

Monsieur Etienne GIROUD se présente car certains élus ne le connaissent pas encore et expose que lors de la dernière Assemblée Générale du 21 janvier 2013, il a été acté que l'office du tourisme ne pouvait pas équilibrer son budget prévisionnel pour l'année 2013. En effet, certaines dépenses dites exceptionnelles ont perturbé les finances de l'association : doublon du salaire du directeur pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2012, facturation du logement du directeur, prise en charge de l'animation des 40 ans de la station, notamment du feu d'artifice. C'est pourquoi, ils sont présents ce soir et sollicitent la commune pour l'obtention d'un complément de subvention dit « exceptionnel » en 2013 d'un montant de 26 070 €, soit un total de 421 070 €.

Monsieur le Maire tient à préciser que l'appartement occupé par le Directeur de l'office du tourisme est un logement de fonction, mis à disposition par la commune. Il convenait de régulariser la situation en établissant un contrat de location entre la commune et l'office, le loyer étant fixé à 565 €.

Pour les deux parties, c'est une opération blanche puisque l'office verse une location annuelle de 6 780 € et la commune versera chaque année l'équivalent sous forme de subvention. Monsieur le Maire remercie Madame BENOIT et Monsieur GIROUD pour leurs explications et indique que le conseil municipal se prononcera sur cette demande plus tard dans la soirée.

ADMINISTRATION GENERALE

1 REVISION du PLAN LOCAL d'URBANISME – PRESENTATION du PROJET

Monsieur le Maire donne la parole à Camille FAURE du service urbanisme de la commune, pour présenter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), élaboré par le bureau d'études et la commission communale compétente.

Camille FAURE rappelle que le Conseil municipal, par délibération en date du 08 avril 2010, a décidé de prescrire la révision du PLU et a fixé les objectifs suivants :

- ✓ Répondre aux besoins de la population en lui offrant la possibilité de se loger et de disposer d'aménagements de qualité ;
- ✓ Répondre à la demande des artisans à travers la création d'une zone artisanale ;
- ✓ Garantir l'avenir de la station en préservant les lits chauds. La station a déjà perdu sur les 3-4 dernières années entre 1'000 et 1'500 lits chauds et les études prévoient la perte de 1'873 lits supplémentaires d'ici 2016.

Il précise qu'une réunion publique s'est tenue le 02 avril 2013 au soir, à la salle des fêtes de Bellentre. Cette réunion a eu lieu en présence des membres de la commission PLU, de l'urbaniste en charge de la révision et d'un public composé d'une trentaine de personnes. Il présente un exposé synthétique du projet de PLU :

1 - La règlementation ayant considérablement changé ces dernières années, le PLU doit répondre désormais à des critères bien précis. Chaque orientation, chaque zone doit être justifiée et correspondre à un besoin réel et démontré, sous peine d'être invalidée par les services de l'Etat.

2 - L'ouverture à l'urbanisation se trouve ainsi limitée aux besoins prévus (120 habitants en plus sur les 10 prochaines années), elle doit en plus respecter les zones prioritaires définies par la chambre d'agriculture etc... Deux zones sur la commune permettent de répondre à ces différents critères : Au nord de Montchavin, au niveau d'une partie de l'actuel caravaneige et au Sud-ouest de Bonconseil. Ces deux zones d'urbanisation ont été présentées à la Commission des Sites et des Paysages qui a émis un avis favorable sur les deux projets.

3 - La zone artisanale doit tenir compte des projets en cours dans la vallée (futurs zones artisanales de Landry, Plan Cruet...). Il est donc envisagé la réalisation d'un bâtiment relais, à l'Est du lieudit « les Granges ».

4 - Concernant la station, le nombre de lits réalisables est limité à la capacité en eau potable. Celle-ci permettrait la création de 1'200 lits. Le projet de zonage correspond donc à ce critère, tout en définissant de nouvelles règles afin d'encadrer et de pérenniser ces nouveaux lits marchands et éviter ainsi qu'ils ne se transforment en lits froids.

Monsieur FAURE indique que les documents présentés n'ont pas un caractère définitif et peuvent être consultés en mairie. Le projet, avant d'être validé, doit être arrêté par le Conseil municipal (mai 2013), transmis aux personnes publiques concernées, soumis à enquête publique (août 2013) et enfin approuvé par l'assemblée délibérante après modifications mineures éventuelles (décembre 2013).

Valérie FOUCAULT regrette l'absence de lien entre l'habitat présent à Bonconseil et l'extension projetée. En effet, la tendance actuelle est plutôt d'étendre l'urbanisation en partant de l'existant afin de ne pas créer de rupture et non d'allonger un secteur urbanisé qui ne favorise pas l'intégration, même si une zone de loisirs est prévue entre les deux.

Anthony FAVRE – La configuration du terrain à Bonconseil ne permet pas une urbanisation dans le prolongement du village ; en effet, le problème de relief et le classement d'une partie du secteur en zone marécageuse imposent un détachement, qui sera atténué par la zone de loisirs.

Valérie FOUCAULT aurait également souhaité un projet d'embellissement du hameau des Granges, qui n'est pas très esthétique et craint que la zone artisanale n'améliore pas la situation.

Anthony FAVRE tient à préciser que ce n'est pas une zone artisanale au sens propre du terme mais un bâtiment relais dont l'architecture sera étudiée afin qu'il s'intègre parfaitement dans l'environnement.

2

LES VERSANTS d'AIME – TRANSFERT de COMPETENCE et MODIFICATION des STATUTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire des Versants d'Aime, par délibération en date du 30 janvier 2013, a sollicité le transfert d'une compétence en matière de maison de santé pluri-professionnelle.

Roger POUSSIN explique qu'il n'y a rien d'arrêté si ce n'est les grands principes. La problématique de la désertification médicale est un constat bien réel et a été étudiée par les élus communaux et intercommunaux du canton, en conjuguant avec les professionnels de la santé. En effet, du côté hospitalier, les projets affirmés ces dernières années se sont écroulés, notamment celui de La Bathie et le territoire de la Tarentaise est très mal couvert sur le plan médical.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

APPROUVE le transfert par la commune à la communauté de communes des Versants d'Aime de la compétence en matière de maison de santé pluri-professionnelle.

APPROUVE la modification, en conséquence, des statuts des Versants d'Aime, par l'adjonction dans l'article 3 consacré aux compétences, sous le volet « Autres compétences », d'un 4ème paragraphe intitulé « Action en faveur du maintien et du développement de l'offre de soins cantonale » rédigé comme suit :

« La Communauté de Communes est compétente pour la conduite du volet immobilier de la création d'une maison de santé pluri-professionnelle répondant à la définition de l'article L.6323-3 du Code de la Santé Publique et au cahier des charges national annexé à la circulaire NOR N°EATV1018866C du 27 juillet 2010, volet comprenant le choix de l'implantation géographique dans le canton, l'acquisition foncière, la programmation et la réalisation de l'opération de construction ainsi que la gestion immobilière de l'équipement. »

3

LES VERSANTS d'AIME – REPARTITION des SIEGES de l'ORGANE DELIBERANT

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération, a instauré de nouvelles modalités de calcul et de répartition des sièges au sein des assemblées délibérantes des EPCI à fiscalité propre.

DONNE lecture de la répartition des sièges entre les communes, telle qu'elle résulte des dispositions de droit commun :

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nb de délégués
Aime	3 501	9
Bellentre	944	2
La Côte d'Aime	861	2
Granier	371	1
Macot-la-Plagne	1 782	4
Montgirod	439	1
Peisey	651	1
Valezan	207	1
TOTAL	9 522	23

INFORME l'assemblée que la Communauté de communes des Versants d'Aime a initié et coordonné entre les élus du canton un débat portant sur la future composition de son conseil communautaire. Un consensus politique s'est dégagé en faveur de l'effectif maximal possible, établi à 28 conseillers communautaires. Cependant, l'instauration du nombre maximum de délégués communautaires suppose de parvenir à un accord local.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

DECIDE de fixer à 28 le nombre de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres au sein de l'organe délibérant des Versants d'Aime.

DECIDE de retenir la répartition des sièges attribués à chaque commune au sein de l'organe délibérant des Versants d'Aime comme suit :

Communes	Nb de délégués
Aime	8
Bellentre	3
LaCôte d'Aime	2
Granier	1
Landry	3
Macot-la-Plagne	6
Montgirod	1
Peisey	3
Valezan	1
TOTAL	28

4 PLAGNE RENOV – RENOVATION du PARC IMMOBILIER

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère depuis 2012 à Plagne Rénov. Cette société regroupant les communes d'Aime, Bellentre et Macôt ainsi que la Société d'Aménagement de La Plagne, a comme objet la rénovation des logements en station. Il existe deux formes d'aides alternatives :

- ✓ Le CLEM (contrat de location des équipements et mobiliers) – La SAEM Plagne Rénov acquière les équipements et mobiliers dans la limite d'un plafond. Cette avance est remboursable sur neuf ans sans intérêts, par prélèvement sur les loyers de l'appartement encaissés par l'agence immobilière.
- ✓ La subvention – Un montant de 20 % des travaux est alloué, plafonné à 5 000 € TTC. Cette subvention est versée après vérification par Plagne Rénov du respect du cahier des charges et des deux décisions de classement (Préfecture et « Cristaux Paradiski »).

PRECISE que pour mener une réelle opération de réhabilitation du parc immobilier touristique, il convient de définir les objectifs et les conditions de mise en place au niveau du territoire communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

CONSIDERANT la perte de plus de 1 000 lits ces cinq dernières années en station ;

FIXE comme objectif majeur la conservation du parc des lits professionnels existant sur le secteur de Montchavin/les Coches.

DECIDE d'opter pour le système d'aide « CLEM », qui n'est qu'une avance d'argent et qui ne va donc pas grever le budget communal.

PRECISE que plusieurs actions d'amélioration du cadre de vie seront menées en parallèle par la commune : accès à la station, espaces publics, création de parkings, abords des bâtiments, signalétique, etc...

Jean-Paul DAVID pense qu'il est important de définir des conditions de réalisation des travaux afin d'éviter toute nuisance pendant la saison.

Roger POUSSIN suggère d'imposer aux bénéficiaires un délai d'exécution.

5 INSTALLATION de TERRASSES ESTIVALES sur le DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a autorisé, ces deux derniers étés, les gérants des bars, brasseries, restaurants et commerces assimilés, du chef-lieu et des stations, à installer une terrasse extérieure devant leur établissement ou à proximité, sur le domaine communal privé ou public. Il propose de reconduire ces autorisations pour les années à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

CONSIDERANT que cette initiative est très appréciée des commerçants et des vacanciers ;

DECIDE de reconduire ces autorisations pour la période de mi juin à mi septembre, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

DIT que chaque commerçant intéressé par cette mise à disposition, devra adresser chaque année une demande écrite à Monsieur le Maire. Ce dernier établira ensuite un arrêté temporaire nominatif ou une convention, déterminant l'utilisation du domaine communal à des fins commerciales, pour la saison estivale uniquement. L'autorisation sera délivrée uniquement aux commerçants à jour de leur redevance et n'étant pas redevable envers la collectivité de somme de toute nature.

6 DENOMINATION des VOIES et PLACES de MONTCHAVIN

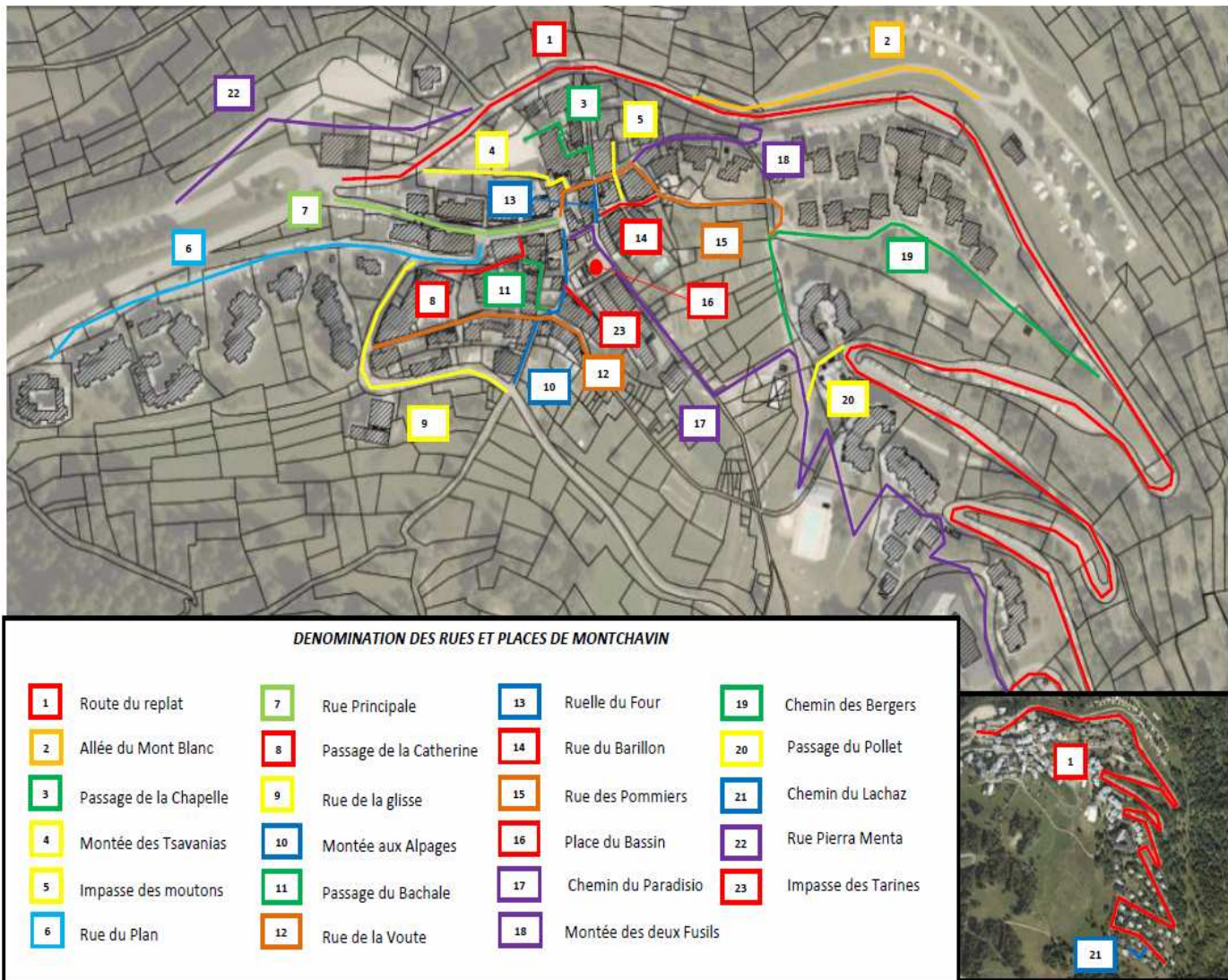
Monsieur le Maire expose qu'il a réuni, avec Patricia MARCHAND MAILLET, les habitants de Montchavin dans le but de donner un nom aux voies et places publiques de la station. Il présente le résultat de cette concertation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 12 – Pour : 12

APPROUVE, dans le cadre de la dénomination officielle des voies et places publiques de la commune, les appellations proposées lors de cette réunion, suivant plan ci-dessous.

CHARGE Monsieur le Maire de commander les plaques de rue, de faire procéder à leur installation et de prescrire le numérotage des habitations.



7 CONSEIL GENERAL – CONVENTION d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose que la commune a aménagé, en bordure de la route départementale 86B dite « Route des Chapelles », un emplacement afin de permettre à la communauté de communes des Versants d'Aime d'installer trois conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers. Il convient de signer une convention avec le Conseil général de la Savoie afin de fixer les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

VU le plan d'alignement effectué le 10 juin 2011 et complété le 13 novembre 2012, ainsi que le projet de convention d'occupation du domaine public routier départemental ;

CONSIDERANT que la voirie initiale « avant travaux » a une largeur inférieure à 6 mètres ;

SOLLICITE la modification de l'article 3 du projet de convention, intitulé « Prescriptions techniques et conformité », de la façon suivante :

« Les travaux réalisés par la collectivité sont conformes aux plans et documents respectifs contenus dans le dossier transmis au Département par la commune et sont exécutés selon les prescriptions suivantes : maintien de la largeur initiale de la chaussée suivant plan d'alignement annexé à la présente. L'achèvement et la conformité des travaux exécutés sont vérifiés et constatés contradictoirement. Cette vérification fait l'objet d'un procès-verbal de remise d'ouvrage signé par un représentant de chaque cosignataire de la présente convention ».

1 TRAVAUX « LA ROCHE DE MIO » - CONVENTION de FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que cette question avait été ajournée lors de la dernière séance municipale afin d'obtenir des précisions complémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

VU la convention de participation financière à intervenir entre la commune, le SIGP et le délégataire, la Société Eau et Chaleur en Haute Montagne (ECHM), définissant les conditions dans lesquelles la commune de Bellentre, au titre de l'extension des réseaux sur son territoire, participera au financement des travaux de raccordement en eau potable et en assainissement des établissements publics du site de la Roche de Mio ;

CONSIDERANT l'intérêt que lui procure l'extension des réseaux sur son territoire ;

APPROUVE le projet de convention tel qu'il lui a été présenté et confirme la contribution communale de 80 000 euros toute taxe comprise, qui sera réglée sur le budget « Eau & Assainissement », les crédits étant inscrits au budget primitif 2013. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

2 VVF VILLAGES – RENOVATION du VILLAGE VACANCES à MONTCHAVIN

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 10 décembre 2010, le Conseil municipal avait approuvé le projet de rénovation du village de vacances « l'Eterlou » à Montchavin, propriété communale, géré par l'Association VVF Villages.

Le 13 octobre 2011, les marchés étaient signés avec les différentes entreprises pour les deux premières tranches de travaux. Le 29 mars 2012, un premier emprunt de 900 000 € était souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

PRECISE que cette opération est subventionnée par le Conseil régional, le Conseil général et l'ANCV ; le solde est financé par deux emprunts souscrits par la commune mais remboursés annuellement par le gestionnaire VVF Villages sous forme de loyer. Il présente le plan de financement :

- coût prévisionnel : 1 812 000 € HT
- subvention de la Région : 110 000 €
- subvention du Département : 110 000 €
- subvention de l'ANCV : 116 714 €
- emprunt souscrit : 900 000 €
- emprunt à souscrire : 600 000 €

EXPLIQUE qu'il convient aujourd'hui de prendre trois délibérations : avenant au lot n° 5 du marché initial pour la rénovation des logements, souscription d'un emprunt de 600 000 € et validation des offres pour le marché de travaux de la dernière tranche.

1 - Rénovation des logements – Avenant au marché lot n° 5

Monsieur le Maire explique que des modifications mineures ont été apportées au marché initial, concernant la rénovation du village vacances « l'Eterlou » à Montchavin et notamment la partie logements. Il convient donc d'approuver l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

APPROUVE l'avenant n° 1 du lot 5 « Électricité/Chauffage », concernant la Sarl SOGEC à La Motte Servolex (Savoie), pour un montant supplémentaire de 24 996.68 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

2 - Souscription d'un emprunt

Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois banques ont répondu favorablement à notre demande de financement : la Banque postale, la Caisse d'Épargne et le Crédit agricole ; il présente leurs offres pour une durée de 12 et 15 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

VU les offres des différents organismes de crédit consultés ;

DECIDE de retenir la proposition la plus avantageuse financièrement et de souscrire l'emprunt susvisé auprès de la Banque Postale, à taux fixe et échéances constantes trimestrielles.

- **Prêt à taux fixe**
- Durée du prêt : 15 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel : 3.88 %
- Commission : 0.20 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds, ainsi que tout document s'y rapportant.

3 - Marché de travaux (MAPA)

Monsieur le Maire expose qu'une mise en concurrence a été faite pour les travaux de rénovation du pavillon central. Les plis ont été ouverts le 06 décembre 2012 et la commission d'appel d'offres, réunie le 19 mars 2013, propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 01 – Démolition – Gros œuvre - EBTP Bérard à Aime (Savoie) – 192 000 € HT
- Lot 02 – Isolation extérieure – Enduits - BONNEVIE Victor à Salins les Thermes (Savoie) – 1 450 € HT
- Lot 03 – Charpente – Couverture - EVEREST Charpente à Landry (Savoie) – 69 000 € HT
- Lot 04 – Menuiseries extérieures - ROUSSET GAZZOLA à Gilly s/ Isère (Savoie) – 9 615.74 € HT
- Lot 05 – Menuiseries intérieures - ROUSSET GAZZOLA à Gilly s/ Isère (Savoie) – 18 177.66 € HT
- Lot 06 – Cloisons doublages – BONNEVIE Victor à Salins les Thermes (Savoie) – 32 500 € HT
- Lot 07 – Chapes – CFA à La Ravoire (Savoie) – 1 961 € HT
- Lot 09 – Sols souples – ISER'SOL à St Genix s/Guiers (Savoie) – 12 700 € HT
- Lot 10 – Ascenseur – CFA à La Ravoire (Savoie) – 25 300 € HT
- Lot 11 – Electricité – SOGEC à La Motte Servolex (Savoie) – 30 150.09 € HT
- Lot 12 – Plomberie – PSCV Lefranc à Aigueblanche (Savoie) – 32 676.56 € HT

INDIQUE que le lot n° 08 « Carrelages-faïences » a été intégré dans le lot n° 1 en option.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants, pour un montant total de 425 531.05 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

③ RENOVATION de l'OFFICE du TOURISME de MONTCHAVIN

Monsieur le Maire expose que Monsieur Franck BOURSON, architecte, a été mandaté fin 2011 pour constituer le dossier de rénovation et d'agrandissement de l'office du tourisme de Montchavin. Il précise qu'une mise en concurrence a été faite pour ces travaux.

Les plis ont été ouverts le 11 mars 2013 et la commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 – Gros œuvre – Sas Construction Savoyarde à Macôt (Savoie) – 58 673 € HT
- Lot 2 – Isolation – Eurl ANB à Cevins (Savoie) – 19 912 € HT
- Lot 3 – Carrelage – Eurl ANB à Cevins (Savoie) – 5 513.40 € HT
- Lot 4 – Revêtement de sol souple – Revêt 73 à Cevins (Savoie) – 14 927.07 € HT
- Lot 5 – Menuiseries extérieures – Alp Ouverture à Aime (Savoie) – 11 695.60 € HT
- Lot 6 – Menuiseries intérieures – Charpente de Tarentaise à BSM (Savoie) – 39 707.35 € HT
- Lot 7 – Peinture – BONNEVIE Victor à Salins les Thermes (Savoie) – 17 951.75 € HT
- Lot 8 – Ventilation plomberie – LANSARD à Meylan (Isère) – 17 845 € HT
- Lot 9 – Electricité – FIRMELEC à Montgirod (Savoie) – 44 238.05 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants, pour un montant total de 230 463.22 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

4 SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS – ANNEE 2013

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 612 100 € a été inscrite au compte 6574 du budget principal 2013, pour l'octroi de subventions aux différentes associations communales et extra-communales. La somme de 146 000 € a déjà été attribuée, le solde disponible s'élève à 466 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

VU la proposition de la commission des finances et entendu l'exposé des responsables de l'office du tourisme de Montchavin ;

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

Pour l'octroi de la subvention à l'office du tourisme, Messieurs Anthony FAVRE, Jean-Paul DAVID et Madame Patricia MARCHAND MAILLET) quittent la séance en raison de leurs fonctions au sein de l'association.

Associations	Montant
Centre régional Léon-Bérard – Lyon	100 €
Association Prévention routière de Savoie	85 €
SAVIHEP (hépatites) à Chambéry	100 €
Association accidenté de la vie (FNATH Savoie)	160 €
Ligue contre le cancer – Chambéry	100 €
France Alzheimer Savoie – Chambéry	200 €
Les restaurants du cœur – Chambéry	100 €
ADIL - Chambéry	100 €
Club canoë-kayak Haute-Isère	100 €
Association Saint Michel – Bourg Saint Maurice	160 €
Association sportive d'Aime	265 €
Club de l'amitié – Bellentre	500 €
Handi Evasion – Aime	100 €
Intervalle à Aime	100 €
Concours Vallée Tarentaise (Comice agricole)	50 €
Amicale des Donneurs de Sang du Canton d'Aime	50 €
Club des sports de La Plagne	100 €
SOUS TOTAL	2 370 €

REPORT	2 370 €
Association « A la Découverte »	100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Bellentre	430 €
Club des Sports Montchavin (fonctionnement)	30 000 €
Club des Sports Montchavin (athlète haut niveau)	6 000 €
Office du Tourisme	421 070 €
TOTAL	459 970 €

PERSONNEL COMMUNAL

1 CREATION des POSTES SAISONNIERS ETE 2013

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder au recrutement d'agents saisonniers et occasionnels comme chaque année pour la saison estivale, afin de renforcer l'équipe des services techniques, notamment pour le nettoyage des stations, du chef-lieu et des hameaux, d'assurer la permanence à l'agence postale et l'exploitation du cinéma de Montchavin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

DECIDE de créer les emplois non permanents suivants :

Service	Période	IB	IM
Technique (emploi occasionnel 35/35 ^{ème})	10/06/2013 – 06/09/2013	297	309
Technique entretien (35/35 ^{ème})	01/07/2013 – 30/08/2013	297	309
Technique entretien (35/35 ^{ème})	01/07/2013 – 30/08/2013	297	309
Technique cinéma (35/35 ^{ème})	24/06/2013 – 06/09/2013	297	309
Administratif agence postale (22/35 ^{ème})	27/06/2013 – 30/08/2013	297	309

PRECISE que les deux emplois créés pour le nettoyage des stations, du chef-lieu et des hameaux seront occupés comme chaque année par des jeunes de la commune, âgés de 16 à 18 ans.

HABILITE Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels pour les périodes concernées et à signer les contrats correspondants.

URBANISME/FONCIER

1 AUTORISATIONS FONCIERES sur le DOMAINE SKIABLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP), en accord avec le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) et la commune de Bellentre, va procéder prochainement à la réfection du télésiège des Bauches et à la mise en place d'un réseau d'enneigement artificiel sur la piste de « La Fontaine » et sur le stade de « La Buffette ». La commune est concernée par ces projets en tant que propriétaire d'une partie du foncier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 12 – Pour : 12

DONNE son accord au survol et à l'implantation de l'infrastructure du nouveau télésiège des Bauches sur les parcelles cadastrées K 410 et 411, situées au lieu-dit « Les Bauches », sur le territoire communal.

ACCEPTÉ la servitude d'enfouissement des réseaux d'approvisionnement en eau et l'implantation de canons à neige sur les parcelles communales concernées par les deux projets d'enneigement artificiel sur la piste de « La Fontaine » et sur le stade de « La Buffette ».

Jean-Paul DAVID regrette l'absence d'un plan prévisionnel d'aménagement de tout le domaine skiable situé sur le territoire communal ; celui-ci permettrait d'avoir une vision globale.

2

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION

Pétitionnaire	Lieu	Objet
<u>Permis de construire</u>		
TRESALLET Joseph	La Grange	Construction d'un chalet
<u>Déclarations préalables</u>		
VERDELET Sébastien	Bonconseil	Abri couvert pour véhicules
REPELLIN Laurent	Les Granges	Réfection de toiture

Ces dossiers présentés par Monsieur Camille FAURE sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

↳ INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

1 - Plan communal de sauvegarde – Francis DANCRE a participé avec Camille FAURE à une simulation de déclenchement du plan communal de sauvegarde, initiée par la commune de Macô-la-Plagne. Cet exercice fut très intéressant et il en ressort que la procédure doit être bien connue et assimilée par tous les acteurs pour une efficacité optimale. A envisager peut-être sur la commune de Bellentre.

2 - Routes départementales – Programmation 2013 – Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la programmation 2013 du Conseil général de la Savoie concernant le renforcement des chaussées sur le territoire communal, pour un montant total de 265 000 €.

- RD 220 – Bellentre → Landry
- RD 200 - Macô-la-Plagne → Landry
- RD 225 – Bellentre → Montchavin

3 - Travaux sur la route nationale 90 – Certains élus ont entendu dire que les travaux seraient prévus en mai prochain. Monsieur le Maire espère que ceci n'est qu'une rumeur car il n'a reçu aucune information officielle de Monsieur le Préfet de la Savoie, concernant le planning des travaux et les modalités d'exécution.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le **lundi 06 mai 2013** à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.